



# Solidarité

Volume 23, n° 2

Octobre 2001



PEYI  
SA A,  
NOU  
PA  
VLE L !



Un pays comme ça, nous n'en voulons pas !

HAÏTI, MAI 2001

# Il n'y a pas de justice en Haïti

Ce n'est pas la colère contre les riches et les puissants, ni la pauvreté extrême dans laquelle ils vivent qui révoltent le plus la population haïtienne mais un brûlant sentiment d'injustice. Dans tous les groupes rencontrés pendant notre séjour en Haïti, une phrase revenait sans cesse : il n'y a pas de justice en Haïti.

Depuis le départ de Duvalier, le peuple haïtien a su démontrer par sa participation massive aux élections de 1990 qu'il souhaitait ardemment un régime démocratique. La vie démocratique permet l'élaboration et le déploiement d'une justice sociale jusqu'alors inconnue dans les régimes dictatoriaux qui ont fait l'histoire

d'Haïti. On a soif de justice dans un pays où, nous dit-on, l'impunité perdure depuis 200 ans. Malheureusement, le sentiment d'impuissance de la population vis-à-vis l'interminable crise électorale et institutionnelle ne fait que s'accroître : le droit à la justice en Haïti n'est pas pour demain.

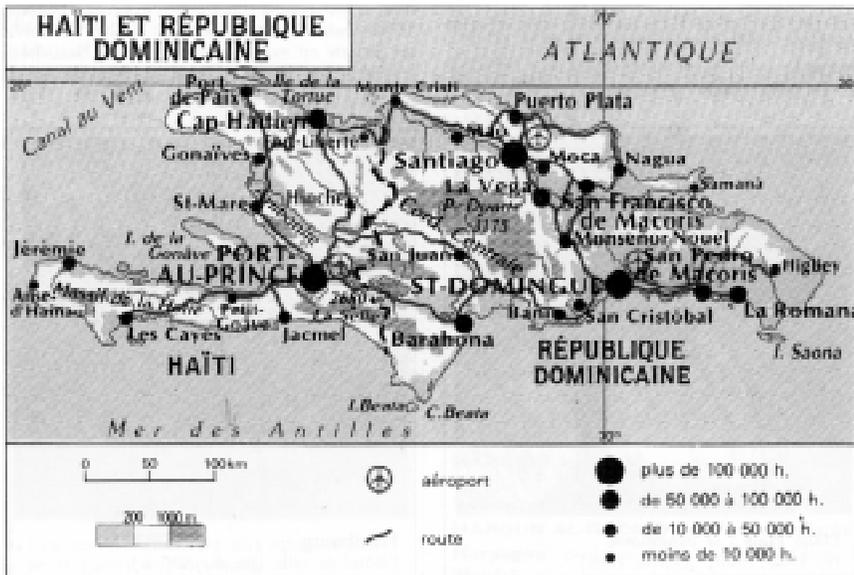
Le climat d'insécurité, qui depuis 1994 ne cesse de s'accroître, bloque tout développement économique et politique. Les conséquences économiques sont évidemment désastreuses. « L'état de pauvreté abjecte auquel est confiné plus des trois quarts de la population, la recrudescence du nombre d'enfants vivant dans les rues, l'état d'insalubrité qui stigmatise les villes

du pays, la marginalisation de plus en plus grande de certains groupes sociaux : restavèk, vieillards, handicapés, la dégradation des valeurs culturelles et sociales, le phénomène de la déresponsabilisation de la population sont quelques-unes des caractéristiques les plus marquantes de la situation du pays. »<sup>1</sup>

Qu'en est-il des droits de la population : le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit de bénéficier d'un logement décent, le droit à la justice, le droit à la vie ? « Dans la conjoncture actuelle, comment ne pas se rappeler les idées du célèbre écrivain latino-américain, Julio Cortazar qui écrivait que la chose la plus ignoble, sans doute, que toutes les victimes de violation des droits humains ont à supporter, c'est que les responsables de ces actes sont des leurs. La lutte fratricide que se livrent les différentes factions du courant Lavalas\* pour le pouvoir, ne permettra certainement pas de rompre avec la tradition séculaire d'impunité que connaît notre pays. Une lutte qui hypothèque lourdement l'avenir du processus démocratique et conduit à la négation de tous les droits fondamentaux des citoyens. »<sup>2</sup>

Vivre dans un monde de sécurité, d'ordre et de paix sont des aspirations légitimes. Le climat de violence qui s'accroît en Haïti démontre l'incapacité du pouvoir politique à mettre en place les institutions nécessaires à l'épanouissement économique et social de sa population ainsi qu'au respect des libertés fondamentales tout particulièrement le droit à la justice réclamé par tous.

MICHELINE JALBERT



## HAÏTI

- SUPERFICIE : 27 700 KILOMÈTRES CARRÉS
- POPULATION TOTALE (millions) : 1975 → 4,9  
1999 → 8,0  
2015 → 10,2
- DENSITÉ DE LA POPULATION : 281 H. / KM<sup>2</sup>
- PNB PAR HABITANT (\$ US) : HAÏTI → 460  
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES → 3 840
- ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE : 52,4 (années)
- PERSONNES SOUFFRANT DE MALNUTRITION (en % de la population totale) : 62
- INDICE DE FÉCONDITÉ (par femme) : 1970-1975 → 5,8  
1996-2000 → 4,4
- TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE (pour 1 000 naissances vivantes) : 80

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2001, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

<sup>1</sup> Plate-Forme des Organisations Haïtiennes des Droits de l'Homme, Rapport sur la situation des droits humains en Haïti, décembre 1998.

<sup>2</sup> Plate-Forme des Organisations Haïtiennes des Droits de l'Homme et la Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens, Pour un plan d'action contre l'impunité, septembre 1998.

\* Courant Lavalas : courant politique à l'origine du pouvoir de Jean-Bertrand Aristide.

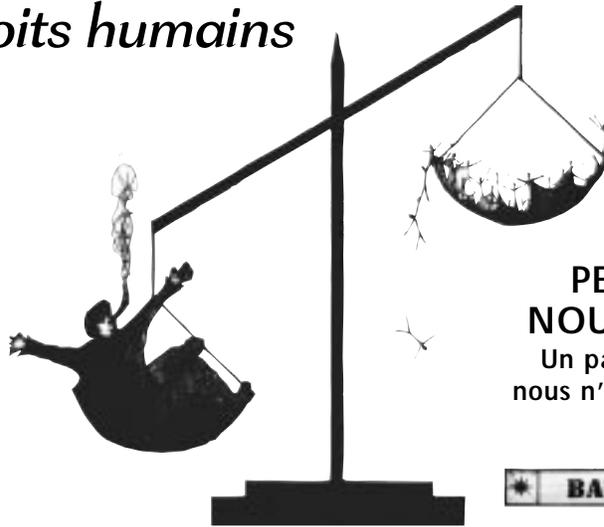
# Bavures sur les droits humains

Depuis la découverte de l'île d'Hispaniola par Christophe-Colomb, les droits humains n'ont jamais été respectés en Haïti. Rappelons quelques faits de l'après-dictature duvaliériste.

La période du coup d'État militaire, de 1991 à 1994, a été l'occasion d'une intense répression. Le rapport de la Commission de la Plate-Forme des Organisations Haïtiennes des Droits de l'Homme fait état de 5000 morts violentes pour cette époque. En 1991, a lieu le massacre du bidonville de Raboteau aux Gonaïves. La Commission justice et paix des Gonaïves estime à « plus d'une vingtaine les tués à terre et sur mer, à plus de 200 les personnes torturées et battues dont des femmes et des enfants, à plus d'une centaine les maisons sacagées et pillées, à plus de 5000 les personnes ayant quitté le quartier après le massacre ».

Depuis le retour de Jean-Bertrand Aristide en 1994 et la présidence de Préval de 1996 à 2000, les violations aux droits humains se produisent encore trop souvent.

Ainsi, plusieurs personnalités ont été victimes de crimes. On ne peut passer sous silence les assassinats du Père



**PEYI SA A,  
NOU PA VLE L !**  
Un pays comme ça,  
nous n'en voulons pas !

Jean-Marie Vincent en 1995 et du Père Jean-Pierre Louis en 1998; de l'assassinat, à Port-au-Prince, de Jean-Yvon Toussaint, sénateur membre du Parti de l'Organisation du Peuple en lutte, parti d'opposition à Lavalas. De même, à l'aube du 3 avril 2000, le journaliste radiophonique Jean Dominique et le gardien de la station radiophonique, sont assassinés. Pour sa part, Pierre Espérance, responsable de la Coalition nationale des réfugiés haïtiens, éminent défenseur des droits humains et trésorier de la Plate-Forme Haïtienne des Droits Humains, échappe à la mort alors qu'il est blessé à l'épaule et au genou lorsque sa voi-

ture est criblée de balles à Port-au-Prince. Aussi, au moins 15 personnes sont mortes au cours des deux mois précédant les élections législatives du 21 mai 2000 dans des affrontements entre les partisans de Lavalas et ceux de l'opposition.

En 1999, à Camp Coq, la foule en colère a enlevé un accusé en plein tribunal. À travers le pays, au moins 76 personnes sont mortes victimes de la justice populaire, lynchées, alors que le système judiciaire est incapable de rendre justice adéquatement.

HUGUES ST-PIERRE

## NOS RENCONTRES

### Institut culturel Karl Lévêque (ICKL)

Nous avons rencontré les représentants de l'ICKL, le principal partenaire du CISO en Haïti, le 30 avril. Ils nous ont présenté les derniers développements sur la conjoncture politique et sociale au pays. Le fait saillant est la division qui règne au sein même du parti au pouvoir, la Fanmi Lavalas de J. B. Aristide, et entre le parti au pouvoir et l'opposition, principalement représentée par la Convergence. Pourtant, il n'y a pas de véritable différence entre les programmes de ces groupes.

Les fraudes aux élections législatives de mai et de juillet 1999, et aux élections sénatoriales de novembre 2000, ont soulevé de telles protestations que le gouvernement a été paralysé. L'aide

de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international a alors été suspendue et son retour est conditionnel à la stabilisation politique du pays.

Cette crise empêche donc le gouvernement de gérer le pays. Notamment, il ne réussit pas, ou ne veut pas réussir, à assurer la sécurité des personnes, le fonctionnement de la police et des tribunaux. Les crimes ne sont pas punis et cette impunité est elle-même source de criminalité. La criminalité est en croissance dramatiquement rapide. Tous les services de l'État sont négligés: routes, hôpitaux et soins de santé, éducation, transport en commun, etc.

Le mouvement populaire a connu un recul depuis 1991. La perte d'illusion

devant ces dirigeants profiteurs, qui devaient être des libérateurs, la répression de 1991 à 1994 et les fausses promesses d'Aristide en ont découragé plusieurs. Par contre, la paralysie de l'État, conséquence des maigres qui ont entouré les élections de 1999 et de 2000, ont obligé un certain réveil des groupes populaires qui tentent maintenant de sensibiliser le peuple haïtien aux méfaits de la situation.

Pour toutes les Caraïbes et l'Amérique latine, un mouvement révolutionnaire en Haïti aurait des conséquences très importantes et risquerait de se répandre, ce qui inquiète les puissances mondiales qui surveillent la situation de près.

## NOS RENCONTRES *Radio Haïti*

Le premier mai, à la station de Radio Haïti, nous rencontrons Madame Michèle Montas, veuve du journaliste Jean Dominique assassiné le 3 avril 2000. Elle-même journaliste, elle poursuit le travail de Jean Dominique à la direction de Radio Haïti.

Depuis l'assassinat, les communautés haïtienne et internationale (Reporters sans Frontières, Justice et Paix, Amnistie internationale et la Société interaméricaine de presse, des artistes célèbres qui ont formé le groupe *Justice for Jean Dominique*, etc.) réclament justice au gouvernement.

Madame Montas mentionne qu'au-delà du symbole, si le cas de Jean Dominique se résolvait, ce serait un grand pas contre l'impunité, contre l'insécurité et pour le droit de s'exprimer librement. Une autocensure s'est installée chez les journalistes haïtiens depuis cet assassinat et la violence est

de plus en plus présente.

Sous les dictatures antérieures, Jean Dominique a connu la prison et l'exil mais on n'avait jamais menacé sa vie. Pendant 30 ans il a combattu plusieurs exploiteurs et a sûrement froissé quelques susceptibilités.

On croit que l'assassinat de Jean Dominique a été commandé par un secteur à l'intérieur du Parti Fanmi Lavalas. Le nom du sénateur Dany Toussaint circule. Celui-ci invoque son immunité parlementaire. Le juge Claudy Gassant est le troisième juge à procéder dans cette enquête. Les deux premiers se sont retirés après avoir reçu des menaces. Madame Montas a elle-même fait l'objet de menaces; elle est maintenant sous protection judiciaire.

Depuis cette rencontre, les journaux montréalais nous ont appris que le juge Claudy Gassant a repris l'enquête malgré les menaces. Le 31 mai, on affirmait que Dany Toussaint, sénateur élu aux élections contestées du



KABA ENPINITE SE BLOKE MACHIN  
LANMÔ-A. JISTIS POU JEAN DOMINIQUE  
« Combattre l'impunité c'est bloquer  
la machine de la mort. »

21 mai 2000, serait formellement inculpé du meurtre de Jean Dominique si son immunité parlementaire était levée. Dany Toussaint, ancien militaire écarté de l'armée en 1987, fut membre du corps de sécurité de J.-B. Aristide de 1991 à 1995 et était parti avec lui en exil en 1991. En 1994, il était devenu le premier responsable de la Force de police intérimaire. Au moins six personnes, dont deux policiers, sont incarcérées depuis des mois relativement à ce meurtre.

## *Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme (POHDH)*

Le 2 mai, nous avons rencontré les représentants de la Plate-Forme des Organisations Haïtiennes des Droits de l'Homme (POHDH). La Plate-forme est reliée à Amnistie internationale et à Human Watch.

Leur programme a trois volets. Pour le premier volet, dans chacun des neuf départements du pays, ils ont installé un réseau pour recueillir des informations sur les violations des droits humains. Ils font eux-mêmes la formation des agents du réseau sur l'observation et la recherche de violations des droits. C'est la base qui informe le réseau et, par le biais du journal, les informations traitées retournent à la base.

En deuxième lieu, ils ont mis sur pied un centre de documentation sur les droits humains lequel est mis à la disposition du public.

Et finalement pour le troisième volet, des représentants visitent les prisons. Lorsqu'un représentant observe une

violation des droits, le cas est documenté et une lettre de dénonciation est adressée à la police ou au ministre compétent. Parfois, il y a une conférence de presse. On veut ainsi sensibiliser le public pour que des pressions se fassent pour le respect des droits des détenus lors des arrestations et durant les détentions. Ils font aussi de l'accompagnement des victimes.

Les représentants remarquent que les droits humains sont bafoués surtout lors des arrestations: les prévenus sont souvent battus et plusieurs arrestations sont illégales. En prison, les personnes sont détenues beaucoup plus longtemps que le temps permis avant de comparaître devant un juge: la loi prévoit un délai maximum de 3 mois alors que plusieurs passent 4 à 5 ans en prison avant de subir un procès. 80 % des gens en prison sont en détention préventive.

Il y a trop peu de tribunaux et les magistrats n'ont pas les moyens adéquats pour faire leur enquête, les dos-

siers étant trop nombreux. Les juges, mal payés, préfèrent souvent travailler ailleurs. Jusqu'à récemment, ils étaient payés trois fois moins qu'un policier.

Les conditions de vie dans les prisons sont inacceptables. L'alimentation est insuffisante; parfois il n'y a qu'un seul repas par jour et la famille doit suppléer au manque de nourriture. Les malades sont souvent laissés sans soins adéquats. La violence entre détenus ou par les gardiens est répandue. Depuis le départ de l'armée, la torture persiste en prison mais à une échelle réduite.

Le nombre de prisonniers est en forte hausse et des prisons construites pour 700 personnes en contiennent 2000. On entasse les prisonniers à 15, 20, parfois plus, par cellule. Alors, il y a manque d'eau et de graves problèmes d'hygiène. Les prisons manquent de lits et certains prisonniers doivent acheter leur lit 200\$H (environ 65\$ CAN), parfois, jusqu'à 1 000\$H (environ 330\$ CAN). (suite p. 5)

# Fort national : justice dysfonctionnelle

À Port-au-Prince, se trouve Fort national, la prison des femmes, ancienne caserne militaire désaffectée abritant présentement 140 détenues dont 40 enfants mineurs, garçons et filles. Les âges vont de 13 à 70 ans.

Ces prisonnières et ces enfants prisonniers proviennent de différentes couches sociales (sauf de la bourgeoisie) et ont été arrêtés pour différents délits allant de la simple escroquerie, au vol, au passage de drogue et au meurtre.

Nous sommes accueillis par M<sup>me</sup> Joseph Marie Magrasseus, directrice de la prison depuis deux ans. Pour administrer toute la prison, elle dispose d'un budget fixe de 15 000 gourdes soit 1000\$ CAN par mois, peu importe le nombre de personnes ou de problèmes qui peuvent survenir. La prison comporte trois dortoirs pour loger les détenus.

Lors de notre arrivée, en compagnie de Maître Renand Pierre de Haïti So-

*(suite de la p. 4)*

L'atteinte aux droits humains se produit aussi dans le domaine politique. Par exemple, à Hinche dans l'Artibonite, le maire Joseph a donné la bastonnade à un juge de paix dans l'exercice de ses fonctions et a été relâché suite à des pressions politiques.

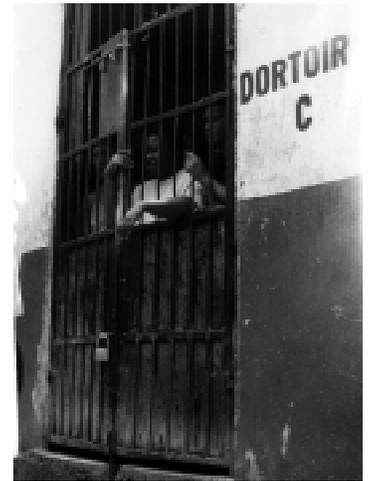
Selon le rapport de la POHDH de 1999, si le régime ne parvient pas à créer des conditions garantissant le respect de la vie, de la justice ainsi que des conditions favorables au développement du progrès humain et social, il favorise l'érosion de sa propre légitimité. Cette érosion est d'ailleurs déjà facilement observable : la participation au vote de 1990 était de 75 %, elle est passée à 15 % en décembre 1995 et à 5 % en avril 1997. La nostalgie de la population envers la dictature du régime duvaliériste en témoigne aussi.

HUGUES ST-PIERRE

lidarité Internationale (HSI), les prisonnières et les enfants sont alignés et attendent de recevoir un des deux repas de la journée auxquels ils ont droit. L'horaire d'une journée débute à 6 h 30 par le ménage des dortoirs et se termine à 16 h 30 avec le retour dans leur chambrée. Durant la journée, les prisonnières reçoivent des cours de couture, de cuisine et d'artisanat selon les disponibilités des personnes en charge. Il y a présentement 31 personnes en personnel sécuritaire, trois médecins qui viennent en rotation et une infirmière-chef.

C'est suite à la fermeture du Centre de réhabilitation de Port-au-Prince que les enfants se retrouvent maintenant à la prison de Fort national. Ces enfants, sont majoritairement des garçons et leur groupe d'âge varie de 13 à 16 ans. Pour plusieurs d'entre eux, il est impossible de connaître leur âge véritable. Leur tactique est de se dire plus jeune afin d'échapper à la prison des hommes où la violence des gardiens, des policiers et des prisonniers entre eux est omniprésente et où les conditions de détention sont difficiles.

Il y a présentement un dysfonctionnement au tribunal civil de même qu'au palais de justice. Le trop grand nombre de dossiers occasionne des détentions prolongées. Les juges n'ont pas suffisamment de moyens pour faire les enquêtes. Présentement 92 % des prisonnières ne sont pas encore jugées et, parmi les cas en attente, beaucoup concernent des délits mineurs. Lorsque nous avons pu parler avec les prisonnières, elles ont corroboré ces faits. Elles disent être traitées de façon correcte en



prison, mais qu'elles y sont depuis trop longtemps, parfois jusqu'à cinq ans, sans avoir été jugées et n'ont donc pas reçu leur sentence. Souvent le temps d'attente d'un jugement dépasse la durée de sentence qu'elles auraient pu recevoir si elles avaient été jugées. C'est pourquoi, HSI a pris en charge, depuis octobre dernier, cinquante dossiers afin de faire avancer les choses. Maître Renand Pierre nous dit qu'il s'occupe gratuitement des prisonnières qui n'ont pas d'avocat et qu'il entame les procédures afin d'accélérer le processus. Mais là comme dans tous les cas d'aide qui proviennent d'organisations non-gouvernementales internationales finançant ces projets, les fonds d'aide finissent par s'épuiser.

C'est le retour à la case départ et le système de la justice reste dysfonctionnel.

MARIE MARSOLAIS



## Ces oubliées

En Haïti, les femmes se battent, s'offusquent, revendiquent, s'encouragent, se mobilisent, dénoncent. Elles se lèvent, s'animent et s'organisent. Les femmes se regroupent pour changer leur quotidien et proclamer le droit à leur identité, à l'instruction, au travail, à la justice et à la santé.

Cependant, nombreuses sont celles qui subissent souvent la violence, le rejet, l'humiliation, l'abandon, l'oppression, la tromperie, le déshonneur et le viol.

En Haïti, ce sont les femmes qui s'occupent de voir à tout pour le bon fonctionnement de la famille: économie, éducation, santé. Durant les absences très fréquentes de l'homme, c'est la femme qui dirige la famille. Paradoxalement, une femme sans homme n'est pas reconnue dans cette société.

Nous avons rencontré deux groupes de femmes, Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA) et Kay Fanm (Maison des Femmes).

SOFA est une organisation populaire, revendicative qui travaille à changer les conditions féminines. Leurs principales requêtes prônent la lutte contre la violence et la pauvreté, le droit à la santé et une plus grande participation politique des femmes.

Kay Fanm héberge des femmes battues et aide à leur réhabilitation. Kay Fanm travaille aussi à faire changer ou amender certaines lois discriminatoires envers les femmes. Ces nouvelles réglementations n'ont pas encore été entérinées par le gouvernement :

- dépénalisation de l'adultère : en Haïti, un homme adultère paie une amende d'environ 80 gourdes (5\$ CAN) alors que la femme adultère est passible de 3 à 5 ans de prison ;
- criminalisation du viol : le viol est un crime contre l'honneur mais n'est pas un crime judiciaire ;
- possibilité pour la femme à demander le divorce : seul l'homme peut mettre fin à l'union ;
- obtention d'avantages pour les femmes qui travaillent en domesticité : congés, salaire minimal.



MADAME CAROLE PIERRE PAUL, DU SOFA

Malheureusement, au niveau législatif, tout se déroule très lentement. L'incapacité du gouvernement à gérer le pays de manière convenable ne favorise pas l'aboutissement des revendications des femmes haïtiennes.

Malgré tout, les femmes continuent de lutter et prennent d'autres moyens pour faire bouger les choses. Un programme de formation renseigne les paysannes sur le statut précaire des femmes dans le plaçage (union de fait), sur la place de la femme dans la famille, sur l'accessibilité à la contraception et sur l'éducation des jeunes filles. De plus, des témoignages de femmes victimes de violence ont été transmis à la radio pour sensibiliser la population. Les femmes ont aussi créé des brigades d'hommes et de femmes: lorsqu'une femme se fait molester par son mari, la brigade encercle la maison et fait du bruit pour faire savoir à cet homme que l'on désapprouve son attitude.

C'est par l'éducation que les mentalités viennent à changer tranquillement, très tranquillement.

Eh oui ! Aujourd'hui les femmes en Haïti se lèvent, s'animent et s'organisent pour faire valoir leurs droits.

JOSÉE LAUZON

LE NOMBRE DE DÉCÈS DE FEMMES HAÏTIENNES LIÉS À LA MATERNITÉ POUR CENT MILLE NAISSANCES VIVANTES EST DE 600, UN DES PLUS ÉLEVÉS AU MONDE POUR 1990-1996 (BM, 1998/99). EN OUTRE LA POPULATION DANS SA MAJORITÉ N'A PAS ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ LORS DES GROSSESSES ET POUR LA SURVIE DE L'ENFANT.

Extraits de « Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement », Fred Doura, Les éditions DAMI, juin 2001, p. 203.

ENVIRON 50 % DES FEMMES DE CITÉ SOLEIL, UN QUARTIER DÉFAVORISÉ DE PORT-AU-PRINCE, D'UNE SUPERFICIE DE 5 KILOMÈTRES CARRÉS AVEC UNE DENSITÉ DE 40 000 HABITANTS AU KILOMÈTRE CARRÉ, ONT ÉTÉ ATTEINTE D'AU MOINS UNE MALADIE TRANSMISE SEXUELLEMENT, ET 8,4 % SONT PORTEUSE DU VIRUS VIH/SIDA (BM, 1998).

Extraits de « Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement », Fred Doura, Les éditions DAMI, juin 2001, p. 204.

# Droits humains en milieu paysan : zéro

En Haïti, les paysans, hommes et femmes, ne disposent pas de leur principal moyen de production, la terre, ou quand ils en possèdent, ce ne sont que de petites parcelles.

À Pilbowo, sur la route du Cap Haïtien, il y a une organisation paysanne qui se nomme TK (Tèt kole), ce qui se traduit par Têtes collées. Sa mission est de lutter pour que tous les paysans et les masses populaires aient droit à la parole et puissent faire des revendications afin d'améliorer leurs conditions de vie et pour freiner l'exploitation dont ils sont victimes.

Leur mouvement est structuré de la façon suivante : un TK national et des TK locaux. La consultation des membres se fait localement et les revendications sont acheminées au congrès du TK national. Une tribune populaire est organisée dans chaque quartier pour favoriser les échanges et donner les nouvelles du pays et de l'étranger. La plus grande difficulté réside dans le manque de communication entre les bases due à la pénurie de moyens efficaces : radio, télévision, routes impraticables, etc.

Leur mouvement n'est associé à aucun parti politique. Les femmes et les jeunes ont leur propre regroupement au sein du TK et une coopérative de 300 membres leur permet de mieux gérer leur production.

Les paysans du groupe TK nous ont parlé de leur misère. La majeure partie de leur récolte leur sert à se nourrir et l'autre est réservée pour la vente

dans les petits marchés ou sur le bord des chemins. Il existe présentement un projet de conservation des sols et de plantation d'arbres (techniques de cuvette, de canalisation) qui vise à améliorer les techniques de culture afin de freiner l'érosion des sols. Mais, malgré toute leur ardeur au travail, les paysans manquent de semences, d'engrais, d'outils et sont à la merci des grands propriétaires fonciers.

Le deuxième groupe rencontré est l'Organisation pour le développement du Bas-Artibonite (ODBA). Ce groupe est formé depuis 1995. Leur mission est de livrer bataille pour transformer la société. ODBA est une fédération de regroupements en agriculture, en éducation, en santé, ainsi que d'organismes populaires. Ils font de la formation de formateurs et ont, de plus, mis sur pied 40 centres d'alphabétisation, mais le financement est insuffisant pour mener à bien leurs projets. À notre questionnement sur les droits humains en milieu paysan, la réponse fut : ZÉRO. Il n'y a pas de justice, pas de droit à l'éducation, pas d'accès aux soins de santé. De plus, l'insécurité augmente, leur vie est en danger et l'impunité règne. Personne n'est à l'abri, si bien que les paysans doivent s'organiser eux-mêmes pour se protéger. Ils ont donc formé des groupes de vigilance et se défendent avec des pierres et des bâtons. À cause de ce climat de terreur, les paysans n'osent plus aller vendre leurs produits à Port-au-Prince.

Les gens de ODBA nous expliquent « la vie chère » en l'illustrant par deux

exemples. Sous Duvalier, le prix du sac d'engrais était de 8\$, sous Prével de 21\$ et sous Aristide de 120\$ ! En plus de cultiver le maïs, les tomates, le sorgho, et les bananes, les paysans produisent du riz, mais les politiques néo-libérales du gouvernement favorisent plutôt le riz subventionné des États-Unis car celui-ci coûte moins cher que le riz haïtien. C'est ainsi que l'État, par sa politique, appauvrit les paysans. Leur travail rapporte peu et ils doivent remettre aux grands propriétaires terriens une partie de leur récolte. La pauvreté et la misère font en sorte qu'ils sont nombreux à quitter les campagnes pour aller grossir les bidonvilles dans l'espoir d'un mieux-être.

Les deux groupes de paysans rencontrés, nous ont fait part de l'appréciable formation donnée par l'Institut culturel Karl Lévêque (ICKL) sur les droits humains et sur la gestion de leur organisation. Cette formation est perçue comme un renforcement permettant de mieux comprendre et d'organiser leurs luttes pour résister à l'exploitation. Quant à nous, ces contacts nous ont permis de réaliser que la paysannerie, qui devrait être le fleuron de l'économie haïtienne, est malheureusement soumise à une impitoyable exploitation. Malgré tout cela, on sent chez ces paysans une grande fierté et un désir farouche de ne plus se laisser exploiter et de défendre, lorsqu'ils en ont un, leur petit lopin de terre.

MARIE MARSOLAIS



MEMBRES DU TK PILBOWO

*LA PAUPÉRISATION CROISSANTE DE LA POPULATION, AVEC PRÈS DE 81 % DISPOSANT D'UN REVENU EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, DONT 66 % VIVENT DANS UNE EXTRÊME PAUVRETÉ (BM, 1998), N'EST PAS LE FAIT DU HASARD MAIS LE RÉSULTAT D'UN PROCESSUS HISTORIQUE D'EXPLOITATION ET DE DOMINATION DE LA PAYSANNERIE PAR LES CLASSES DOMINANTES D'UN ÉTAT AU SERVICE DE MINORITÉS.*

Extraits de « Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement », Fred Doura, Les éditions DAMI, juin 2001, p. 13.

## « Bateys », le retour à l'esclavage

Les *bateys* sont des zones de culture de canne à sucre situées en République Dominicaine. Ces territoires se situent dans plusieurs parties du pays. Isolés, cachés des yeux de la population dominicaine et des touristes, ils sont de véritables camps de ségrégation. On y retrouve des travailleurs haïtiens appelés *braceros* qui viennent couper la canne le temps d'une saison ainsi que des résidents permanents, appelés *viejos*, des familles qui vivent dans les *bateys* depuis plusieurs générations. Il y aurait un million d'Haïtiens dans les *bateys* en République Dominicaine.

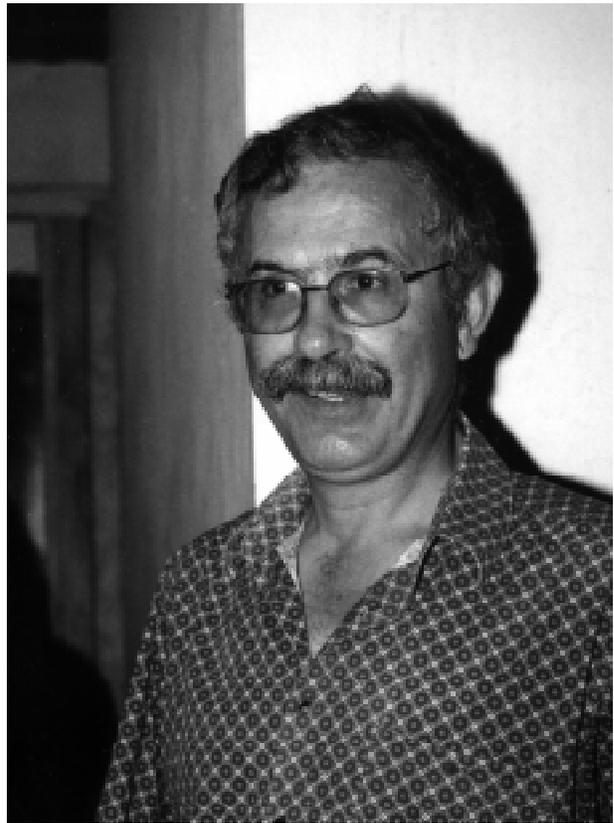
Les *braceros* sont surtout recrutés dans les campagnes haïtiennes par les *boukons* (passeurs illégaux) qui leur promettent beaucoup d'argent. Ceux-ci se font payer très cher et au moindre problème, laissent tomber ces paysans. Chaque année, des milliers d'Haïtiens traversent la frontière pour se transformer, le temps d'une saison, en coupeur, pour ne pas dire en véritable esclave de la canne. Une fois rendus sur place ces pauvres exploités se rendent vite compte que les pesos promis se transforment en sueur et en ampoules. Du lever jusqu'au coucher du soleil, ils travaillent très fort à couper la canne et, souvent, pour la somme dérisoire de 1\$ US par jour. Fréquemment les *braceros* deviennent résidents des *bateys* car ils n'ont pas l'argent nécessaire pour retourner en Haïti.

Les conditions de vie dans les *bateys* sont très difficiles. Nous avons eu la possibilité de vivre pendant trois jours avec les familles du *Batey #5*. Les familles sont très nombreuses et vivent dans des petites *kay* (maisons) où les vermines et les animaux de ferme circulent librement. Il n'y a pas d'installation sanitaire ni d'eau potable, on manque de nourriture et de médicaments. Les *braceros* subissent des conditions de vie semblables dans leur dortoir. En saison des pluies, comme nous avons été à même de le constater, le terrain se transforme en mer de boue. Avec les égouts à ciel ouvert, quel désastre !

Les habitants des *bateys* n'ont pas le droit de circuler librement dans le pays. Dès leur entrée en République Dominicaine, on confisque souvent les papiers d'identité aux *braceros*. La police et les militaires font fréquemment des *razias* dans les rues pour ramasser tous les illégaux, même ceux qui sont nés dans le pays car ils n'ont pas de statut officiel. Tout comme les *braceros*, ce sont des sans-papier. L'article onze de la Constitution dominicaine prévoit pourtant que tout enfant né sur son territoire est dominicain. Le père Pierre Ruquay, amicalement appelé Père Pedro, qui nous a reçu dans le *Batey #5*, fait actuellement un travail de reconnaissance et d'identification de 4 000 personnes vivant dans les *bateys* de la région de Neiba, près de la frontière sud-ouest de la République Dominicaine. Cet important recensement élaboré à partir d'un questionnaire authentifié par une carte-photo digitale, permettra de dénoncer sur une base nationale la situation des sans-papier et pourra forcer l'État à les reconnaître. Ensuite, en étant bien documenté, on pourra porter à l'attention de la communauté internationale tous ces manquements aux droits humains et en exiger réparation.

### À qui ça profite ?

Les sucrières ont été privatisées en 2000, effet des programmes d'ajustement structurel. Depuis ce changement, les travailleurs reçoivent moins d'argent pour la même quantité de canne à sucre coupée. Il y avait auparavant, une certaine organisation des travailleurs, maintenant elle est interdite. Actuellement, il y a une pénurie de coupeurs de canne pour la première fois dans toute l'histoire des



LE PÈRE PIERRE RUQUAY

*bateys*. Cette pénurie serait attribuable aux campagnes haïtiennes de sensibilisation sur les conditions inhumaines dans les *bateys* ainsi qu'aux incidents frontaliers fréquents depuis deux ans. Probablement que les militaires n'ont pas reçu l'ordre d'ouvrir la frontière ou n'ont pas été assez grassement payés pour la faire.

Les gouvernements d'Haïti et de la République Dominicaine ont tous deux tiré avantage de la situation des travailleurs haïtiens dans les *bateys*. La République Dominicaine a profité d'une main-d'œuvre à bon marché. Les travailleurs des *bateys* ont participé également à la récolte des produits agricoles mais l'apport de cette main-d'œuvre au développement de la République Dominicaine n'est pas reconnu. Pour Haïti, du temps de Duvalier, il y avait des contrats monnayés entre les deux gouvernements pour l'embauchage de travailleurs haïtiens ou plus exactement pour la vente d'esclaves pour les sucrières dominicaines.

Aujourd'hui, que peut-on faire des milliers de réfugiés d'origine haïtienne que l'on refoule maintenant au pays ?

DANIEL GAGNE

# GARR

Le Groupe d'appui aux réfugiés et rapatriés (GARR) a été fondé en 1991 lors des déportations massives vers Haïti, de travailleurs haïtiens et de leurs descendants établis en République Dominicaine parfois depuis 3 à 4 générations. Environ 100 000 personnes avaient été déportées à cette époque. Depuis il y a eu plusieurs incidents violents à la frontière et la déportation de plusieurs milliers d'individus, hommes, femmes et enfants.

GARR travaille en partenariat avec des groupes basés à la frontière et également avec des organisations en contact avec les Haïtiens en République Dominicaine. On veut informer et sensibiliser l'opinion publique sur le phénomène de rapatriement, documenter certains cas graves d'atteinte aux droits humains et faire connaître la situation à la communauté internationale.

Haïti n'est pas préparé à accueillir tant de réfugiés, il

n'y a pas d'infrastructure. Il ne faut pas oublier qu'Haïti est un des pays les plus pauvres au monde avec un taux de chômage de 70 %. La réinsertion se fait donc difficilement. Beaucoup de réfugiés n'ont plus de familles pour les accueillir, ils doivent repartir à zéro. C'est le désespoir pour beaucoup d'entre eux. Pour se procurer à manger, on s'installe dans les *mornes* (montagnes) où on coupe des arbres pour faire du charbon et le vendre. C'est désastreux pour l'environnement. Toutes les forêts sont dégradées et l'érosion est devenue un des problèmes majeurs du pays.

GARR travaille avec des organisations de développement international à mettre sur pied des programmes de logements et d'appui à la culture vivrière et à la

commercialisation des produits. De 1991 à 1994, 1500 familles ont été relogées dans le Nord-Est et dans le Plateau central. En 1997, 1500 familles ont pu bénéficier d'un programme de logement.



## Bataille ouvrière : une lutte pour la survie

Enfin débarqués à Cap-Haïtien après une journée de route cahoteuse dans l'Artibonite et sur celle sinueuse traversant les mornes d'Haïti, le massif des Montagnes Noires !

Deux journées ont été consacrées à des rencontres avec le Groupe d'appui de justice (GAJ) et Batay Ouvriye, regroupement de syndicats œuvrant dans des usines, des entrepôts, des plantations de café-cacao et d'agrumes.

Notre rencontre avec le GAJ nous a permis de constater le peu de respect pour les droits de la personne à Cap-Haïtien. Depuis plusieurs années, le GAJ travaille auprès d'environ 900 enfants de la rue, ainsi qu'à la surveillance des droits des détenus dans les prisons de la région de Cap-Haïtien. Tout comme à Port-au-Prince, la majorité des détenus sont en attente d'un jugement, plusieurs n'ont pas vu de juge et encore moins un avocat d'office. À l'intérieur des prisons, il n'y a pas assez de place, les conditions d'hygiène y sont précaires et, souvent, un seul repas par jour leur est servi.

Le GAJ conseille aussi le regroupement des syndicats de Batay Ouvriye. Les droits des travailleurs sont mal respectés. Notre rencontre avec Batay Ouvriye s'est divisée en deux temps :

1. Une rencontre avec des membres du syndicat des femmes ouvrières du café-cacao de la compagnie Novella, une rencontre avec leur employeur et une visite des lieux de travail.

2. Une rencontre avec le syndicat des manutentionnaires des entrepôts du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM).

Le chômage en Haïti est d'environ 70 %. Le droit au travail n'est pas respecté et l'égalité des chances fait défaut. Les embauches sont souvent préférentielles car on néglige de considérer les compétences et les expériences de certains candidats pour en favoriser d'autres. En milieu de travail, le droit à la syndicalisation est bafoué. Si un syndicat veut s'implanter, la répression s'installe et le patron tente d'influencer les autorités pour que le certificat d'accréditation ne soit jamais délivré. Lorsqu'un syndicat est finalement accrédité, souvent, le patron ne respecte pas la convention et la lutte doit continuer.

Malgré tout, Batay Ouvriye a réussi à faire des gains, notamment en s'implantant auprès des travailleuses du café-cacao de Novella. Au début, les femmes travaillaient dans des conditions difficiles pour un salaire minable. À force de se battre et avec l'aide du syndicat, elles ont amélioré leurs conditions de travail et ont obtenu un salaire plus décent. Le salaire minimum journalier en Haïti étant de 36 gourdes, elles en gagnent maintenant 70. Malgré ces gains, il reste beaucoup à faire au niveau des droits sociaux. Le plus souvent, et c'est le cas avec Novella, les rapports entre l'employeur et ses employées sont difficiles et témoignent d'une communication de type colonial.

Batay Ouvriye mène aussi la lutte pour que soit respecté le Code du travail dans le cas des projets et des programmes d'aide internationale. Nous avons rencontré le syndicat des manutentionnaires qui travaillent dans les entrepôts du PAM. Souvent des projets se camouflent sous l'aile de l'aide extérieure pour plus ou moins respecter le code du travail en vigueur. Ces projets se veulent exempts de toute législation locale. Batay Ouvriye a réussi, avec les manutentionnaires du PAM, à faire respecter certains droits des travailleurs d'entrepôts, à savoir, l'acquisition d'une salle de repos, d'une douche et d'une toilette, l'installation de l'eau ainsi que l'assurance maladie et accidents. Il reste encore à faire car ils n'ont toujours pas de congés annuels payés ni d'allocation de transport. De surcroît, le PAM a signé une entente avec l'État haïtien qui lui sert de prétexte pour ne pas reconnaître le syndicat, même si ce dernier est officiellement accrédité. Lorsque les travailleurs veulent protester, la direction arrête le travail. De plus, les travailleurs doivent être disponibles en tout temps même s'il n'y a pas de travail et, à ce moment-là, ils ne sont pas payés. La direction ne les reconnaît pas comme des employés mais comme des journaliers.

Ces rencontres avec le GAJ et Batay Ouvriye permettent de constater le manque d'implication de l'État haïtien pour faire respecter les différentes législations concernant le travail et les droits humains.

CARMEN DUPONT



*L'ÉCONOMIE CITOYENNE-INFORMELLE REPRÉSENTÉ PLUS DE 85 % DE L'EMPLOI DANS LE PAYS. CE SONT LES PETITS MÉTIERS ET AUTRES MICRO-ENTREPRISES, LES VENDEURS DE RUE, LA MAIN-D'ŒUVRE JOURNALIÈRE, LES CIREURS DE CHAUSSURE ETC.*

Extraits de « Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement », Fred Doura, Les éditions DAMI, juin 2001, p. 204.

LES TRAVAILLEURS DU PAM

# Les droits des enfants sont-ils à la rue ?

La présence grandissante des enfants dans les rues de Port-au-Prince est un phénomène social inquiétant dont nous nous sommes préoccupés dans le cadre de notre mission sur les droits humains en Haïti.

Nous avons rencontré M<sup>me</sup> Jessy Mathurin, économiste sociale, qui travaille au Centre d'éducation populaire depuis son ouverture, en 1986.

Cet organisme oriente son action auprès des jeunes dans trois secteurs :

1. l'apprentissage de comportements sociaux adéquats (prévenir la délinquance) ;
2. l'insertion scolaire (intégrer les jeunes au système scolaire haïtien) ;
3. l'intégration dans les petites entreprises (favoriser l'intégration au marché du travail).

Le Centre d'éducation populaire emploie 9 personnes et il est fréquenté par environ 150 enfants dont l'âge varie de 6 à 17 ans. Sans cadre juridique légal, le Centre existe grâce à l'appui financier de Terre des Hommes, une organisation non gouvernementale (ONG) de la Suisse.

Jusqu'à récemment les enfants de la rue avaient accès à une petite clinique médicale. Faute de fonds, ce service est en péril. Un dispensaire accorde les premiers soins aux enfants et, au besoin, le Centre a recours aux services d'un médecin.

Un centre de jour accueille les enfants de 9 à 14 heures. Ils y reçoivent deux repas et peuvent y pratiquer des sports ou s'amuser à la ludothèque. De plus, comme le Centre achète des services dans les écoles et les ateliers environnants, ils peuvent assister à des cours de rattrapage scolaire ou apprendre un métier.

Les travailleurs de rue interviennent dans les endroits fréquentés par les enfants, soit au Champ de Mars, à la Cathédrale ou au cimetière. Au Centre, pendant une période de six mois, ils évaluent la situation psychologique, sociale et économique de chacun des enfants. Ils entreprennent aussi des



recherches afin de réinsérer les enfants dans leur milieu familial car nombre d'entre eux ne sont pas orphelins. Ils ont quitté la campagne en espérant trouver un monde meilleur dans la grande ville. Plusieurs de ces enfants travaillaient comme domestique ou n'avaient pas de statut légal puisqu'ils sont des enfants adultérins ou de plaçage (union de fait) ou étaient maltraités.

Une fois à la capitale, ces enfants se trouvent aux prises avec des problèmes de consommation ou de trafic de drogue, de prostitution, – surtout chez les filles –, d'influence néfaste d'adultes qui les incitent au vol et au vandalisme, ou encore sont réduits à la mendicité.

Selon M<sup>me</sup> Mathurin, le nombre d'enfants de la rue augmente et ces enfants continuent à être victimes d'un système qui les marginalise de plus en plus. Un nouveau phénomène prend de l'ampleur, soit celui de la famille de la rue qui est le résultat de la dégradation économique et sociale du pays. C'est à chaque jour qu'afflue un nombre grandissant de familles provenant de la campagne haïtienne vers la ville.

En dépit de toutes ces difficultés, le Centre d'éducation populaire tente d'apporter une aide précieuse à ces enfants pour leur réinsertion dans la société.

RICHARD CARDINAL

*DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE INDIQUE LA BANQUE MONDIALE « MOINS DE 40 % DES HABITANTS ONT ACCÈS À L'EAU POTABLE; CELLE-CI EST CONTAMINÉE PAR DES MICRO-ORGANISMES INFECTIEUX QUI CONTRIBUENT À PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉCÈS PARMI LES ENFANTS AINSI QU'À LA MALNUTRITION CHRONIQUE DONT SOUFFRE ENVIRON UN TIERS DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 5 ANS ».*

*Extraits de « Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement », Fred Doura, Les éditions DAMI, juin 2001, p. 14.*

# Itinéraire des activités

## Port-au-Prince

- Institut culturel Karl Lévêque (ICKL)
- Bureau national d'ethnologie
- Radio Haïti
- Union nationale des normaliens d'Haïti (UNOH)
- Groupe d'appui aux réfugiés et rapatriés (GARR)
- Plateforme des organisation haïtiennes des Droits de l'homme (POHDH)
- Confédération nationale des Éducateurs d'Haïti (CNEH)
- Fort national (prison pour femmes et enfants)
- Solidarité femmes haïtiennes (SOFA)
- Maison des femmes (KAY FANM)
- Centre d'éducation populaire (enfants de la rue)

## République Dominicaine

- Visite des Bateys, région de Neiba
- Batey #5, rencontre avec le Père Pierre Ruquay (Père Pedro)
- Rencontre avec Harry Clarvaux, formateur FTQ en Haïti

## Cap haïtien et Artibonite

- Groupe d'appui de justice (GAJ)
- Batay Ouvriye
- Entreprise Novella (exportateur café et cacao)
- Travailleurs syndiqués du Programme alimentaire mondiale (PAM)
- Groupe paysan TK Pilbowo
- Organisation développement Bas Artibonite (ODBA)



*Première rangée,  
de gauche à droite :*  
JOSÉE LAUZON,  
CARMEN DUPONT,  
HUGUES ST-PIERRE,  
MICHELINE JALBERT,  
DANIEL GAGNÉ.  
*Deuxième rangée :*  
MARIE MARSOLAIS,  
RICHARD CARDINAL.



Solidarité est une publication du Centre international de solidarité ouvrière

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal QC H2L 3P6

Tél. : (514) 356-8888 • Téléc. : (514) 356-0475

Courriel : [ciso@cam.org](mailto:ciso@cam.org) • Site web : [www.cam.org/~ciso](http://www.cam.org/~ciso)

Coordination : Micheline Jalbert • Révision des textes : Patricia Legault • Photos : Hugues St-Pierre

Infographisme : Louise Gravel • Impression : Imprimerie Maurice Séguin

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Ce stage a été rendu possible grâce à une contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)